

**PROCÈS-VERBAL**  
**COMITÉ EXÉCUTIF DU LDAC**

**Lieu : Hôtel Martin's EU (Bd Charlemagne 80, 1000 Bruxelles)**

**Jeudi, 13 mars 2024**

**14h00-16h30 CET**

Président : Iván López van der Veen

Vice-président.e.s : Vanya Vulperhorst, Julio Morón et Marc Ghiglia

Secrétariat (rapporteurs) : Alexandre Rodríguez et Manuela Iglesias

**1. Bienvenue du Président du LDAC, M. Iván López van der Veen**

Le Président du LDAC, M. Iván López, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil consultatif, aux observateurs et aux représentants des États membres, ainsi qu'aux experts et fonctionnaires de la Commission européenne (DG MARE) invités. Il rappelle aux personnes présentes qu'il s'agit d'une réunion présentielle, que seuls quelques experts invités et membres assistent à la réunion virtuellement pour des raisons justifiées. Un service d'interprétation simultanée est prévu, en anglais, français et espagnol.

Le Président indique que le quorum nécessaire (plus de 50 % des membres) est réuni pour l'adoption de décisions par les membres du Comité exécutif, présents ou représentés.

La liste complète des personnes présentes se trouve à l'**ANNEXE I**.

**2. Approbation de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour est approuvé sans commentaires ni modifications.

**3. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Comité exécutif**

Le procès-verbal de la précédente rencontre du Comité exécutif, le 7 novembre 2024 à Madrid, a été envoyé à l'avance aux membres et est soumis à adoption. Il est approuvé sans commentaires ni modifications.

**4. Présentation des priorités de travail de l'UE en matière de gouvernance internationale des océans et de dimension extérieure de la PCP - Fernando Andresen Guimaraes (Directeur Unité B - DG MARE)**

Le nouveau Directeur de l'Unité B de la DG MARE, Fernando Andresen Guimaraes, qui vient d'être nommé, commence son intervention en réaffirmant son engagement à écouter les inquiétudes exprimées par le LDAC, dont il interprète les avis comme issus d'un forum de dialogue privilégié avec les parties prenantes connaissant parfaitement la dimension internationale de la PCP.

M. Andresen Guimaraes poursuit par un résumé des priorités de travail identifiées par la DG MARE pour 2025. Il fait référence au complexe cadre géopolitique qui marque actuellement les principales politiques européennes, au-delà des pêches. Il souligne aussi les opportunités d'améliorer le rôle de l'UE sur la scène régionale et de consolider la coopération avec les pays partenaires.

Éléments clé soulignés par le Directeur B de la DG MARE, M. Andresen Guimaraes

1. Cadre politique et législatif : il cite la lettre de Mission de Mme. Von der Leyen au Commissaire Kadis, qui comprend la formulation d'un Pacte communautaire pour les océans, insiste sur la compétitivité et le level playing field, et souhaite consolider la dimension extérieure de la PCP. Par rapport à ce qui précède, il annonce le lancement imminent d'une consultation au sujet d'une stratégie communautaire d'action extérieure dans le domaine des pêches, qui devrait se solder par la publication d'une communication en 2026 et dont la dimension extérieure de la PCP fait partie.
2. Gouvernance internationale des océans - Accords et rencontres au niveau multilatéral, régional et bilatéral. M. Andresen Guimaraes souligne un événement marquant pour cette année : la troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC3) qui aura lieu à Nice à la mi-juin. La DG MARE va insister pour une ratification rapide du Traité BJN, réactivant la Coalition de haute ambition pour atteindre les 60 ratifications. Il manifeste aussi son fort désir de créer une plateforme internationale pour les sciences océaniques. Au niveau multilatéral, il y a bon espoir de voir s'achever le travail de l'OMC et de parvenir à un accord sur les subventions à la pêche lors de la 14<sup>e</sup> Conférence ministérielle qui aura lieu en 2026.
3. Niveau régional : Travail de l'UE et mobilisation au sein des ORGP. L'influence de la CE est importante, de même que son impact en matière de conservation et de gestion des stocks halieutiques ; elle constitue aussi une plateforme de promotion du traité BJN et d'encouragement pour une juste concurrence et de mêmes règles pour tous les opérateurs de pêche, de garantie de la conformité et de contribution à la lutte contre la pêche INN. Le Directeur B rappelle que l'UE a mis sur la table 45 propositions dans toutes les ORGP où elle est partie contractante, ce qui représente plus de 30 % du total. Parmi les exemples de propositions, se trouvent celles sur les DCP à la CTOI ; sur les mesures de gestion du cabillaud septentrional à la NAFO ; sur les mesures de conservation et de gestion pour les thons tropicaux à l'ICCAT, et notamment la gestion du BFT ; sur la mise en œuvre de la politique des nageoires naturellement attachées ; ou encore sur le respect des aires marines protégées à la CCAMLR, entre autres.

Un aspect à souligner est le grand exercice législatif auquel l'UE doit se livrer chaque année pour transposer les résolutions prises au sein des ORGP dans la législation communautaire. Cette année, pour la première fois, il y aura une réglementation générale de transposition visant à accélérer le processus.

4. APPD : ancienne génération / nouvelle génération. Le LDAC est invité à contribuer à façonner le contenu de la nouvelle génération d'APPD en fournissant son feedback et en répondant aux questions posées par la CE. Il est important de participer aux dialogues avec des pays ayant des perspectives similaires et susceptibles de devenir des acteurs clé favorables au soutien des propositions de l'UE sur la question de la gouvernance internationale des océans. Le Directeur B de la DG MARE cite les actuelles négociations avec le Cap Vert, la Guinée Bissau, la Côte d'Ivoire, Santo Tomé et les Îles Cook en 2025. Sans oublier les négociations avec les Seychelles, la Mauritanie et Maurice, qui vont bientôt commencer.
5. Lutte contre la pêche INN. Il rappelle l'approche de tolérance zéro de la Commission européenne envers la pêche INN et l'efficacité du système de cartons. Ces derniers mois, les efforts se sont centrés sur la mise en place du nouveau certificat électronique de captures, via le système IT-CATCH, qui va contribuer à un level playing field accru. M. Andresen encourage les membres de l'industrie halieutique à employer IT-CATCH et à fournir des informations aux gouvernements et

aux pays tiers pour les inviter à l'employer autant que possible et à adopter les solutions logicielles numériques.

### Question des personnes présentes - Membres du LDAC et observateurs

Le Président, M. Iván López, remercie M. Andresen Guimaraes pour ce résumé complet et succinct des priorités de travail de la DG MARE pour 2025 et 2026, et ouvre le temps des questions de la part des membres. M. López félicite la DG MARE pour ses résultats malgré des équipes humaines limitées, et offre l'aide du LDAC pour demander plus de fonds et de ressources pour soutenir son indispensable travail.

Javier Garat, Directeur général de CEPESCA, félicite M. Andresen pour sa récente nomination et déclare son soutien à une augmentation des effectifs de la Direction B de la DG MARE. L'UE doit se mobiliser activement et être présente sur tous les fora internationaux pertinents, de sorte à défendre les intérêts de la flotte de grande pêche communautaire. M. Garat regrette la mauvaise presse et l'image ternie des pêcheurs communautaires malgré leurs efforts et leur mobilisation en faveur de la durabilité des stocks halieutiques. Il offre le soutien de son organisation, qui sera présente aux événements parallèles de Nice lors de l'UNOC3.

Au sujet du Traité BJN, il en soutient l'adoption et la mise en œuvre mais s'inquiète de voir que l'accent est mis uniquement sur l'atteinte de 30 % des AMP à l'horizon 2030 et sur la limite ou l'interdiction des activités halieutiques sans plus de preuves. Il rappelle que le principe de ne pas ébranler le travail des ORGP devrait prévaloir et que d'autres activités économiques maritimes devraient être mieux règlementées.

Concernant les instances commerciales et environnementales comme la CITES ou la CBD, M. Garat souhaite une présence plus active de la DG MARE, au vu des actuelles positions communautaires emmenées par la DG ENV et la DG TRADE. M. Garat demande une plus grande collaboration et une meilleure coordination des Directions générales. Au sujet de la pêche INN, elle trouve un outil puissant dans la Règlementation mais les agissements de la Chine devraient être mieux contrôlés et l'UE devrait envisager de lui attribuer un carton jaune.

M. Andresen remercie l'offre de collaboration pour l'UNOC et le soutien à l'attribution de ressources supplémentaires pour l'Unité B de la DG MARE. Concernant les ORGP, il est d'accord sur le fait qu'elles devraient accorder plus d'importance au BJN et avoir leur mot à dire, car la mise en place est une question sensible.

Béatrice Gorez (CFFA-CAPE) dit que les APPD sont des outils très importants de bonne gouvernance, en termes d'accès et de soutien sectoriel. Les APPD servent à améliorer le dialogue avec les pays tiers, et allouent des fonds destinés à la recherche, la science, le développement de capacités ou encore l'égalité de genres, entre autres. Mme. Gorez rappelle aussi la nécessité de créer une ORGP dédiée à la conservation et la gestion des stocks de petits pélagiques en Afrique occidentale. Elle affirme que ces ressources sont essentielles pour la sécurité alimentaire des pays riverains, et qu'il est nécessaire de surveiller plus étroitement la chaîne d'approvisionnement et la chaîne de valeur qui utilisent ces espèces pour fabriquer des farines et huiles de poisson.

M. Andresen est d'accord sur le fait que les APPD constituent de précieux outils renfermant un solide potentiel, mais que leur mise en application est un enjeu. Il précise que les APPD ne peuvent remplacer les fonds d'aide au développement et qu'il faut trouver un juste équilibre entre l'accès au financement halieutique et le soutien sectoriel voué à favoriser des pêches responsables. La Division B de la DG MARE se trouve actuellement en plein processus de réflexion sur la prochaine génération d'APPD et en ce sens tout retour du LDAC est plus que bienvenu.

Le Dr. Iris Ziegler (Seas at Risk) déclare que pour atteindre les objectifs de pêches durables et d'océans en bonne santé, il ne faut pas s'en tenir aux seules espèces cible mais s'intéresser aussi aux captures accessoires et à l'impact général des activités halieutiques pour l'écosystème marin. Elle souligne que le Pacte européen pour les océans contient un « Pacte océan » similaire au « Pacte vert ». Elle est d'accord concernant l'importance de la croissance économique et des recettes et l'amélioration de la compétitivité de l'UE, mais plaide également en faveur du rétablissement des espèces et des habitats et de la durabilité environnementale.

Lors de l'UNOC3 de Nice, l'UE doit encourager la prompte ratification du Traité BJT et clarifier les interactions et le rôle des ORGP. Au niveau du LPF, l'UE doit donner l'exemple par une gestion durable pour toutes les espèces et la protection des écosystèmes dans les ORGP dont elle est partie contractante.

Tim Heddemma (Dutch Pelagic Freezer Trawlers Association) s'intéresse au rôle de la science des océans à l'UNOC3, et il demande si le rôle joué par l'industrie en termes de recueil et d'analyse des données va y être abordé.

Juan Manuel Trujillo (ETF) cite la lettre signée conjointement par ETF et EUROPÊCHE, demandant à l'UE de se poser en leader et de défendre les conditions de travail et sociales minimum prônées par l'ONU, l'OIT, de l'OMI et la FAO.

M. Andresen répond que l'objectif du Pacte européen sur les océans est d'aborder conjointement les questions halieutiques et maritimes. L'UNOC sera l'occasion de lancer la Plateforme internationale pour les sciences océaniques. Ce programme financé par l'ONU regroupera tous les éléments des sciences océaniques. Concernant la possibilité d'une participation de l'industrie halieutique à une telle plateforme, il va vérifier auprès de ses collègues et reviendra avec une réponse auprès du LDAC. Au sujet des conditions et normes relatives au travail, l'UE partage l'objectif d'amélioration des conditions de travail pour toutes les flottes (communautaires et non-communautaires) et de veiller à ce que celles qui tireraient bénéfice de conditions de travail médiocres ne soient pas autorisées à le faire. À son avis, les initiatives prises par les ORGP sont la manière d'y parvenir, et la prochaine réunion annuelle de la CTOI sera l'occasion de soumettre une proposition de l'UE à ce sujet (sur lequel elle se penche actuellement avec les États membres).

Francisco Mari (Bread for the World) demande à la DG MARE plus de visibilité et un discours plus original au sujet des liens unissant les océans et les pêches.

Anne France Mattlet (EUROPÊCHE Tuna Group) intervient par rapport à l'absence de mêmes règles entre les flottilles communautaires et non-communautaires et à son impact négatif pour la compétitivité. Elle déclare que toutes les flottes doivent pouvoir pêcher selon les mêmes conditions, et rappelle que les flottes de l'UE doivent se plier à des règles strictes en termes de SCS mais que d'autres n'appliquent pas les mêmes standards.

Raúl García (WWF Espagne) déclare que les Conseils consultatifs sont un exemple de dialogue, de tolérance et de respect, valeurs nécessaires en ces temps perturbés. Ils fonctionnent principalement sur un principe de consensus pour la prise de décisions, et font preuve de valeurs communes partagées en matière de durabilité et de programmes écologiques et de transition juste. Concernant le level playing field, il soutient une hausse des standards au niveau interne (entre États membres de l'UE au sein de l'UE) et au niveau externe (UE vis-à-vis des opérateurs et compagnies non-communautaires).

M. Andresen réaffirme que le LPF est un objectif important pour la Commission et que des efforts vont être faits pour qu'il devienne vraiment opérationnel. Au sujet des Contingents tarifaires autonomes (ATQ pour les sigles en anglais), la CE a commandité une étude sur l'évaluation d'impact de ces mesures.

Dans les semaines à venir, la CE va lancer une consultation publique sur les critères de durabilité des ATQ de sorte à recueillir autant d'informations que possible et trouver ainsi un juste équilibre pour les flottilles entre l'accès aux ressources et aux produits de la pêche et l'atteinte de la durabilité pour les ressources halieutiques.

**ACTION – Le LDAC va rester en contact avec M. Andresen et son équipe au sujet des consultations en cours et les invite à participer régulièrement aux futures réunions du LDAC, autant que les calendriers et les disponibilités le permettront.**

## **5. Programme de travail, réunions et logistique du LDAC pour la première moitié de 2025**

### **5.1- Rapport du Secrétariat au sujet de l'avancée des projets d'avis et recommandations du LDAC dans le cadre du programme de travail annuel 2024/2025.**

Le Secrétaire exécutif, Alexandre Rodríguez, présente l'état des lieux sur ces questions. Sa présentation est disponible [ici](#).

**ACTION – Le Comité exécutif prend bonne note des progrès réalisés et approuve la feuille de route tracée.**

### **5.2- Calendrier des réunions du LDAC**

Alexandre Rodríguez présente le calendrier des réunions de travail actualisé (Groupes de réflexion compris) jusqu'au mois de mai 2025.

**DÉCISION - Les membres valident le calendrier des réunions de travail tel que présenté.**

### **5.3- Dernières nouvelles au sujet des réunions de Vigo des 13 et 14 mai - AG, ExCom et Séminaire sur l'évaluation de la PCP**

Le Président, Iván López, donne les dernières nouvelles au sujet de ces réunions, et précise que le 13 mai au matin, deux sessions sont prévues, le Comité exécutif et l'Assemblée générale annuelle. Après la pause déjeuner, ce sera le tour du séminaire de haut niveau sur l'évaluation de la PCP, au Port de Vigo, qui s'articulera comme suit :

- L'après-midi du mardi 13 mai, aura lieu l'ouverture officielle avec le discours du Secrétariat espagnol des pêches et des sessions sur la gouvernance internationale des océans et le Traité BJN (I) et sur la nouvelle génération des APPD (II).
- Le mercredi 14 mai, toute la journée sera consacrée à une seule et même session, composée d'une conférence principale de la DG MARE et de trois panels thématiques sur la lutte contre la pêche INN, la dimension sociale de la PCP et comment optimiser le pouvoir du marché de l'UE. Le format des panels sera le suivant : de 3 à 5 intervenants invités qui répondront aux questions posées par un.e modérateur.trice (le Président du LDAC ou les Vice-Président.e.s) puis à celles posées par les personnes présentes pendant au moins 30 à 45 minutes.
- Le jeudi 15 mai, des activités et excursions facultatives seront organisées à la criée de Vigo et dans les installations portuaires (à confirmer). Le programme définitif sera prochainement envoyé aux membres et observateurs intéressés.

Le Président ouvre ensuite le tour des questions des membres :

Francisco Mari (Bread for the World) demande l'inclusion d'un débat sur la mise en place de l'accord OMC sur les subventions nuisibles à la pêche, qui est sur le point d'être ratifié. Il souhaiterait aussi l'organisation d'une visite des installations de l'AECP, en particulier pour les collègues venus d'Afrique.

Raúl García (WWF Espagne) suggère d'organiser le 15 mai une visite de la halle de criée et d'une usine de transformation de requin pour permettre aux ONG de mieux comprendre la façon dont la politique des nageoires naturellement attachées est mise en place et le fonctionnement de la traçabilité le long de la chaîne de valeur.

Janne Posti (CONXEMAR) propose d'inviter sa Directrice générale, Yobana Bermudez, comme paneliste à la séance consacrée au marché et aux importations commerciales. Il ajoute qu'elle pourrait aussi transmettre certaines perspectives du Conseil consultatif des marchés, le cas échéant, puisqu'elle en est Présidente.

**ACTION - Le Secrétariat du LDAC distribuera le programme définitif du Séminaire de Vigo sur la dimension extérieure de la PCP et une invitation contenant les précisions logistiques et un lien d'inscription à cette réunion, pour tous les membres du LDAC et observateurs cible, dans les prochaines semaines.**

## 6. Questions administratives et financières :

### 6.1- État des lieux concernant le deuxième examen de performance du LDAC 2021-2025 (Alexandre Rodríguez - Benoît Guérin)

Le Secrétaire exécutif, Alexandre Rodríguez, rappelle que l'idée de mener un examen de performance externe et indépendant complet est venue du LDAC et qu'elle avait été présentée lors d'une réunion de coordination Inter-CC avec la DG MARE en 2018. La Commission avait alors animé le LDAC à prendre le leadership en la matière, sur une base volontaire. Le LDAC avait donc commandité son premier examen en 2018 et 2019, pour couvrir la période 2015 à 2020. Les recommandations issues de cet exercice ont été présentées lors d'une autre rencontre Inter-CC, ce qui a permis à la CE d'intégrer, dans un Acte délégué modifiant certaines dispositions visant l'amélioration du fonctionnement des CC, l'obligation légale pour chaque CC de mener un examen de performance indépendant et externe tous les 5 ans. Résultat : le LDAC entre cette année dans sa seconde période d'analyse. Après des délibérations internes, le Secrétariat a rempli la tâche qui lui a été confiée lors du précédent ExCom de novembre, de développer des termes de référence pour ce travail. Côté contenu, il avait été convenu qu'il serait plus rentable de procéder à partir des recommandations du premier examen de performance et de voir ce qui a été fait et ce qui ne l'a pas été depuis la dernière fois (avant la pandémie).

L'appel d'offres a été attribué à la même société, BG Consulting, qui a effectué la meilleure proposition. Le consultant a d'ailleurs proposé d'ajouter une feuille de route établissant les priorités de travail pour les 5 prochaines années, à savoir la période 2026-2030.

Alexandre donne ensuite la parole au consultant, Benoît Guérin, qui expose les derniers éléments au sujet de son travail, amorcé en février, et de la méthodologie suivie, du chronogramme et des prochaines étapes.

Le Président, Iván López, remercie Alexandre et Benoît pour leurs explications et il demande à Benoît d'inclure, dans le cadre de son évaluation, le travail de l'Inter-CC sur l'ICCAT et le leadership du LDAC sur certaines questions horizontales. Il suggère aussi de s'inspirer de la lettre de Mission du Commissaire Kadis pour informer des priorités du LDAC dans la feuille de route pour les 5 prochaines années.

**ACTION – Benoît Guérin va continuer son travail d'examen de la performance (par voie d'entretiens en personne et en ligne, l'envoi d'un questionnaire en ligne, la participation à certaines réunions et la rédaction de recommandations et d'un rapport) et détaillera ses avancées, et notamment ses conclusions préliminaires, lors du prochain Comité exécutif du LDAC qui aura lieu à Vigo le 13 mai.**

### 6.2- Informations relatives à la procédure électorale concernant les membres du Comité exécutif du LDAC, le Président et les Vice-président.e.s (01/06/2025-31/05/2028)

Manuela Iglesias (Secrétariat du LDAC), donne les derniers éléments à ce sujet et explique que les règles sont disponibles sur le site web du CC : [https://www.ldac.eu/images/EN\\_Electoral\\_Procedure\\_Excom\\_may25\\_.pdf](https://www.ldac.eu/images/EN_Electoral_Procedure_Excom_may25_.pdf)

**ACTION – Le Secrétariat lancera la procédure électorale pour les postes de Président.e, Vice-président.e.s et membres du Comité exécutif au cours de la période qui ira du 2 avril au 5 mai. Au cours de cette période, le Secrétariat recueillera les déclarations d'intention des candidat.e.s à ces postes. Les candidat.e.s seront annoncé.e.s avant la réunion et les élections auront lieu**

**lors de la prochaine Assemblée générale de Vigo, le 13 mai, comme le prévoient les règles de procédure du LDAC.**

**7. Rapport relatif au travail de l'Inter-CC et aux priorités de la CE pour premier trimestre de 2025 :  
7.1- Préparation de la réunion Inter-CC avec la CE (Bruxelles, 8-9 avril 2025)**

Alexandre Rodríguez explique que le bureau / l'équipe de direction du LDAC prépare actuellement la déclaration et les idées à transmettre lors de cette rencontre. L'invitation concerne un maximum de 7 représentant.e.s, qui seront principalement les Président, Vice-Président.e.s et Secrétaire du LDAC, et un lien sera aussi fourni à tous ceux des membres du LDAC désireux de suivre la réunion en ligne.

**ACTION – Le Secrétariat partagera avec tous les membres participant à la réunion le contenu de la déclaration que feront les délégué.e.s du LDAC lors de la réunion Inter-CC des 8-9 avril.**

**7.2-Atelier de la DG MARE et des Conseils consultatifs sur la mise en œuvre du nouveau Règlement de contrôle de l'UE (5 février)**

Alexandre Rodríguez détaille ce point et déclare que l'initiative est partie de la DG MARE, qui souhaite informer régulièrement les Conseils consultatifs de l'avancement de son travail et des processus législatifs (actes délégués et actes de mise en place) nécessaires pour la pleine implémentation du nouveau Règlement de contrôle des pêches. En termes de format pour cette réunion, une partie était consacrée aux questions horizontales, puis il y a eu des questions/réponses dédiées aux différents Conseils consultatifs (Eaux occidentales et septentrionales, Mer du Nord, Stocks pélagiques et Mer Baltique) et aux stocks dans les eaux communautaires. À l'issue de cette réunion, le LDAC a disposé d'une séance d'une heure modérée par Julien Daudu pour poser des questions au personnel de la DG MARE sur les dispositions qui concernent spécifiquement la flottille de grande pêche de l'UE. Ces questions ont été regroupées et soumises sous forme de lettre écrite qui sera diffusée pour adoption par voie rapide dans les semaines à venir.

**ACTION – Une lettre du LDAC reprenant les questions posées par les représentant.e.s du Conseil à la DG MARE en ce qui concerne les dispositions relatives à la flotte de grande pêche communautaire sera envoyée dans les prochaines semaines pour consultation par voie rapide, et si elle est validée, elle sera soumise aux services de la DG MARE pour réponse.**

**7.3-Partenariat pour la transition énergétique (en anglais ETP) pour les pêches et l'aquaculture de l'UE**

Alexandre Rodríguez explique qu'un groupe de travail dédié à la pêche lointaine et à l'ETP a été mis en place. Il est présidé par Mati Sarevet et se rencontre régulièrement. Le LDAC ne peut devenir membre de ce groupe de travail car il est réservé aux membres du secteur halieutique. En revanche il suivra avec intérêt le travail et les rapports rédigés, ainsi que les recommandations faites par le groupe, et tentera d'apporter sa contribution, lorsque cela sera possible, aux ateliers publics (il y en a un prévu en avril) et aux événements parallèles (comme l'EMD 2025 de Cork). Le LDAC pourrait aussi envisager, si cela le lui est demandé, de fournir son expertise ou son feedback sous forme d'un avis, si le Comité exécutif est d'accord.

**ACTION : Le Secrétaire et les membres pertinents impliqués dans ce groupe conviennent de fournir des informations par rapport au développement et à la progression du groupe de travail ETP sur la flotte de grande pêche en 2025.**

**7.4-Table ronde consacrée au dialogue sur les pêches et les océans - Pacte européen pour les océans (février)**



Iván López, le Président du LDAC, partage ses impressions quant au déroulement de cet événement et explique le contenu de la Déclaration du LDAC, disponible ici :

**Autres questions (*points informatifs uniquement*)**

Iván López rappelle que la prochaine réunion du Comité exécutif du LDAC aura lieu à Vigo le 13 mai.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée par le Président. Il remercie les intervenant.e.s pour la qualité de leurs présentations, les membres et les observateurs/trices pour leur présence et leur participation, le Secrétariat du LDAC pour son travail technique et ses efforts d'organisation et de coordination logistique et documentaire, sans oublier l'ingénieur du son pour son assistance technique et l'équipe des interprètes pour leur excellent travail.

**La séance est levée.**

**ANNEXE I : Liste des personnes présentes**  
**Conseil Consultatif de Pêche Lointaine**  
**Comité exécutif**  
**Bruxelles, le 13 mars 2025, de 14h00 à 16h30**

**MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF**

1. Iván López. AGARBA/CEPESCA – Président du LDAC
2. Vanya Vulperhorst. OCEANA – Première Vice-Présidente du LDAC
3. Marc Ghiglia UAPF/ CNPMEM – Troisième Vice-Président du LDAC
4. Emil Remisz. High Seas Fish Producers Organization – Président du GT2
5. Tim Heddem. Pelagic Freezer trawler Association – Vice-Président du GT2
6. Béatrice Gorez. CFFA-CAPE – Présidente du GT4
7. Julien Daudu. EJV – Président du GT5
8. Aivaras Labanauskas. Lithuanian Long Distance Fisheries Association
9. Raúl García. WWF Espagne
10. Edelmiro Ulloa. OPNAPA
11. Iris Ziegler. Seas at Risk
12. Javier Garat. CEPESCA
13. Despina Symons. EBCD
14. Francisco Mari. BFW
15. Michel Goujon. ORTHONGEL

**OBSERVATEURS DU COMITÉ EXÉCUTIF**

16. Anne-France Mattlet. Europêche Tuna Group – Présidente du GT1
17. Daniel Voces. EUROPÊCHE – Vice-Président du GT5
18. Fernando Andresen Guimaraes. Director B - DG MARE
19. Inés Leiva. MAPA, SGP, Espagne
20. Rosalie Tukker. EUROPÊCHE
21. Janne Posti. Conxemar
22. Joëlle Philippe. CFFA-CAPE
23. Margarita Mancebo. MAPA Secrétariat espagnol général de pêche (Zoom)
24. Benoît Guérin. BG Sea Consulting

**SECRETARIAT DU LDAC**

25. Alexandre Rodríguez. LDAC
26. Manuela Iglesias. LDAC
27. Marta de Lucas. LDAC (Zoom)